

Dénominations des IG rhums

La plupart des dénominations des IG de rhums comme celles de plusieurs autres IG de boissons spiritueuses demandent à être stabilisées car il existe des divergences entre celles en usages et celles figurant dans les registres internationaux.

D'une part la Commission Européenne a demandé aux autorités françaises de revenir sur les dénominations validées par le Comité National et figurant dans les fiches techniques, car celles-ci ne correspondaient pas strictement à celles enregistrées en annexe III du Règlement 110-2008. Ainsi les cahiers des charges ont été modifiés entre décembre 2014 et janvier 2015 et il avait été convenu qu'une demande de modification du nom serait engagée une fois que les procédures de modification des cahiers des charges seraient consolidées. En attendant une certaine tolérance était accordée au niveau national afin de permettre que les dénominations validées par le Comité National puisse être utilisées. Cette situation concerne toutes les IG de rhums à l'exception du rhum des Antilles Françaises dont la dénomination n'a pas été modifiée entre 2014 et 2015 mais différents cas sont à prendre en compte :

- l'ajout de différentes combinaisons d'articles ne remettant en cause ni le nom géographique (Réunion, Guadeloupe, Guyane), ni le nom de la catégorie (rhum) ;
- l'ajout ou le retrait du terme sucrerie dans l'IG rhum de la baie du Galion ;
- la suppression de la référence aux départements dans l'IG rhum des département français d'outre-mer ;
- le retrait du nom de la catégorie « rhum de » à l'AOC rhum de la Martinique ;

Il convient de vérifier de la nécessité de ces évolutions, étant entendu que s'agissant d'une modification de la dénomination, la demande sera considérée comme une modification de l'UE qui sera instruite par la COM. Or les exemples récents l'ont confirmé, l'instruction par la COM ne se limite pas aux demandes de modifications mais consiste en une relecture complète du cahier des charges.

D'autre part, l'adhésion, le 21 janvier 2021, de la France à l'Acte de Genève a modifié l'Arrangement de Lisbonne sur les Appellations d'origine en l'étendant à toutes les Indications Géographiques. A l'occasion de cette adhésion, il a été observé certaines différences entre la dénomination enregistrée au sein de l'ancien registre international géré par l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle (OMPI) et la dénomination enregistrée actuellement dans le registre de l'Union européenne eAmbrosia. C'est justement le cas du rhum de la Martinique qui figure dans le registre OMPI sous « Martinique ». De ce fait il sera obligatoirement nécessaire dans ce cas d'engager la modification de la dénomination enregistrée dans l'un ou l'autre des registres internationaux. Au regard des usages actuels et anciens et des décisions antérieures du Comité National, il semble que le retour à l'AOC « Martinique » soit privilégié. Il appartient à l'ODG de le confirmer en constituant un dossier de modification de la dénomination.

Le Groupe de travail est invité à prendre connaissance de ces informations

TABLEAU DES DENOMINATIONS DES IG RHUMS

Dénomination e-ambrosia	Dénominations validées par l'INAO en 2014	Dénomination Lisbonne / Genève	Dénomination envisagée
Rhum de sucrerie de la Baie du Galion	Rhum de la Baie du Galion / Rhum Baie du Galion	Non enregistré	Rhum de sucrerie de la Baie du Galion ?
Rhum de la Réunion	Rhum de la Réunion / Rhum Réunion / Rhum de Réunion / Rhum de l'île de la Réunion	Non enregistré	Rhum de la Réunion ?
Rhum de la Guyane	Rhum de la Guyane / Rhum de Guyane / Rhum Guyane	Non enregistré	Rhum de la Guyane ?
Rhum de la Guadeloupe	Rhum de la Guadeloupe / Rhum de Guadeloupe / Rhum Guadeloupe	Non enregistré	Rhum de la Guadeloupe
Rhum des départements français d'outre-mer	Rhum des départements français d'outre-mer / Rhum de l'outre-mer français	Non enregistré	Rhum des départements français d'outre-mer ?
Rhum des Antilles françaises	Rhum des Antilles françaises	Non enregistré	Rhum des Antilles françaises
Rhum de la Martinique	Rhum agricole Martinique	Martinique	Martinique ?

Evolution de la dénomination de l'AOC rhum de la Martinique 1988-2020

Dénomination	Date	Référence	Catégorie
Non retrouvé mais à priori rhum de la Martinique	22 avril 1988	Décret 88-416 registre prévu à l'article 43 de la loi du 16/04/1930	Appellation d'origine (simple)
Rhum de la Martinique	29 mai 1989	Règlement CEE 1576-89 (Annexe II)	Dénomination géographique
Martinique complétée par la mention " Rhum agricole "	5 novembre 1996	NOR : FCEC9600198D	Appellation d'origine contrôlée
Martinique	29 juin 1998	Arrangement de Lisbonne (n°775)	Appellation d'origine
Rhum de la Martinique	15 janvier 2008	Règlement UE 110-2008 (Annexe III)	Indication géographique
Rhum agricole Martinique	18 décembre 2014	Décret n° 2014-1542	Appellation d'origine contrôlée
Rhum de la Martinique	16 février 2015	Décret n° 2015-178	Appellation d'origine contrôlée
Rhum de la Martinique	27 mars 2019	Acte 2019/C 115/11 de la COM UE	Indication géographique
Rhum de la Martinique	29 décembre 2020	Arrêté NOR : AGRT2035095A	Appellation d'origine contrôlée

Usages actuels des principales marques de l'AOC rhum de la Martinique

La grande majorité des rhums AOC sont étiquetés avec la dénomination « Martinique » bien identifiée et séparée des autres mentions figurant dans le champ visuel.

Neisson	Martinique
Saint James	Martinique
HSE	Martinique
Favorite	Martinique
La Mauny	Martinique ou Rhum de la Martinique
3 Rivières	Martinique
Depaz	Martinique
JM	Martinique
Dillon	Martinique
Clément	Martinique

La consultation des étiquettes de rhums antérieurs à l'AOC montre que cette pratique est ancienne, le terme « Martinique » étant toujours dissocié du nom de la catégorie « rhum » associé au type de produit « blanc », « vieux » ... ou à la marque

